
Renvoi au comité des finances de l'état des adjudications d'immeubles confisqués envoyés par les administrateurs du département de Saône-et-Loire, en annexe de la séance du 3 prairial an II (22 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances de l'état des adjudications d'immeubles confisqués envoyés par les administrateurs du département de Saône-et-Loire, en annexe de la séance du 3 prairial an II (22 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 545;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27372_t1_0545_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

patriotisme, car sans ces vertus il n'en existe pas.

Votre décret du 18 floréal était le vœu de tous les vrais républicains, tous reconnaissent un Être suprême et lui rendent l'hommage qui lui est dû; il n'y a que les scélérats qui soutiennent le sentiment contraire car il n'y a que cette espèce de monstre qui désire l'anéantissement de son être, et, fondé sur ce principe, il n'a jamais horreur des forfaits qu'il croit pouvoir soustraire à la justice humaine.

Oui, citoyens, les membres du Comité de surveillance de Clermont, pénétrés des sentiments qui font honneur à l'humanité applaudissent à votre décret, reconnaissent le créateur et feront tous leurs efforts pour faire respecter la loi et toutes les vertus qui en font la base et sans lesquelles le mot de républicain n'est qu'un écho illusoire.

Continuez, Législateurs, continuez vos glorieux travaux, et soyez persuadés que nous ne négligerons rien pour, d'après vos principes, faire triompher la raison, depuis si longtemps nécessaire. S. et F. ».

LELLECH, VERDIER, LEVASSEUR [et une signature illisible].

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

74

Les administrateurs du département de Saône-et-Loire, en voyant l'état des adjudications d'immeubles confisqués déjà prononcées dans les différens districts de ce département, annoncent qu'ils espèrent offrir à la République 150 000 000 d'indemnités, et peut-être plus.

Insertion au bulletin et renvoi au Comité des finances (2).

75

La commune de Montereau a envoyé au district ses cloches pesant 89 311 livres; 17 702 livres de cuivre; 6 160 livres de fonte; 63 718 livres de fer; 9 320 livres de plomb; 1 073 livres d'étain; 386 livres de galon; une quantité de pierreries; il reste en dépôt 40 marcs une once 2 gros et demi d'argenterie, 6 cloches; 32 102 livres de fer, et 224 livres de cuivre jaune. Le canton de Montereau a fait particulièrement son envoi d'argenterie et de cuivre (3).

76

Le citoyen Pierre Durand, de Vatan, département de l'Indre, offre à la patrie la liquidation de son office de notaire (4).

77

[Les Adm. du distr. de Lamballe, à la Conv.; 21 flor. II] (5).

« Le citoyen Maurice Geslin, ex-noble, vient de donner sa démission de la place d'officier mu-

nicipal qu'il occupait à Moncontour. En renonçant à des fonctions dont l'usage lui était interdit, il a déposé une somme de 300 liv. pour l'entretien d'un volontaire, et a déclaré qu'il renouvellerait cette offrande chaque année pendant la durée de la guerre.

Nous vous faisons connaître cet acte de générosité, qui peut vous servir à apprécier la conduite du citoyen Geslin.

La municipalité de Moncontour vient de consigner ce don patriotique dans un arrêté que vous trouverez ci-joint ».

MARJOL, BOULLAIRE, GROLLEAU.

[Extrait des délibérations; 10 flor. II].

« Séance du conseil général de la commune de Montcontour, tenue par les républicains Jacques René Monjaret, Exjegu président, La Vergne, du Clesieux, Glais aîné, officiers municipaux, Mathurin Veillot, René Veillet, René Chapelain, J.M. Joly, J.M. Glais, Duval, Yves Robin, François Meheun et Pierre Mahé, notables. Présent le citoyen Boseher, agent de la commune.

Le républicain Geslin, officier municipal ayant obtenu la parole, a dit :

Républicains, l'article XV du décret des 27 et 28 germinal, consigné dans les papiers publics, porte l'exclusion des ci-devant nobles des Comités de surveillance, Sociétés populaires, assemblées de communes ou de sections: mon attachement et ma soumission à la loi me font un devoir de me démettre du titre d'officier municipal dont le suffrage de la commune m'a réélu: quelque dure et pénible que soit pour moi cette obligation, j'y trouve un mérite par le sacrifice; et ma détermination avant l'arrivée officielle du décret, vous est une preuve nouvelle de ma prompte obéissance; ma place m'était chère parce qu'elle me fournissait l'occasion de servir ma patrie; ces sentiments gravés dans mon cœur depuis le commencement de la révolution m'ont valu votre estime, votre amitié et vos suffrages; j'en réclame la continuation; je m'efforcerais de les mériter par une constance invariable; officier militaire et en fait civil de cette commune, membre et président de la Société populaire, j'ai tenu la même conduite et manifesté mon attachement à la Révolution; j'ai consigné sur le registre de la Société et déclaré maintes fois publiquement renoncer à tous titres et privilèges et n'en vouloir d'autre que celui de républicain; j'ai versé une somme de mille livres dans l'emprunt volontaire; j'ai dans tous les temps donné des preuves d'un patriotisme non équivoque; vous m'avez unanimement accordé un certificat de civisme; ces considérations sont pour moi consolantes; mais elles n'enlèvent pas l'amertume d'une séparation qui m'affecte sensiblement; dignes collègues, témoins de mon exactitude et de mon attachement à mes devoirs, soyez les dépositaires de mes regrets et bien convaincus qu'en toutes occasions, vous me trouverez digne de vous et dévoué sans bornes aux intérêts de la République.

Je finis en vous annonçant que je donne dans ce moment trois cents livres pour l'entretien d'un volontaire aux frontières et que je promets de répéter le même dans chaque année pendant la durée de la guerre pour la destruction entière

(1) Mention marginale datée du 2 prair. et non signée.

(2) Rép., n° 153; Bⁱⁿ, 3 prair.; Audit. nat., n° 606; C. Eg., n° 643.

(3) Bⁱⁿ, 3 prair. (2^e suppl^t).

(4) Bⁱⁿ, 3 prair. (2^e suppl^t).

(5) C 304, pl. 1132, p. 26, 27. Moncontour-de-Bretagne.